

Foix, le 11 juillet 2022

La préfète de l'Ariège

à

Mesdames et Messieurs les maires du département

Mesdames et Messieurs les présidents des inter-communalités

Madame la présidente du conseil départemental

Mesdames et Messieurs les présidents de chambres consulaires

Monsieur le directeur de la direction interrégionale des routes du Sud-Ouest

En communication à :

Madame et Messieurs les parlementaires

Monsieur le secrétaire général de la préfecture

Mesdames les sous-préfètes des arrondissements de Pamiers et de Saint-Girons

Monsieur le président de l'association des maires et des élus de l'Ariège

Objet : Canicule et vigilance pour les feux d'espaces naturels

Le département de l'Ariège est entré le lundi 11 juillet en vigilance **jaune « canicule »**. La vigilance sera vraisemblablement relevée au niveau **orange** dans les jours prochains.

L'épisode de fortes pluies dans le département, en date du 21 juin dernier, a densifié la végétation qui est actuellement sèche et qui pourrait devenir un potentiel calorifique supplémentaire pour des feux d'espaces naturels.

Dans ce contexte, à l'instar d'autres départements, il a été décidé d'interdire les feux d'artifices du 14 juillet. Une vigilance particulière s'impose également dans l'exécution des **travaux agricoles, forestiers, de voirie, etc.** En effet, la moindre étincelle est susceptible de générer un incendie aux conséquences difficiles à maîtriser.

À ce titre, **je vous invite à communiquer avec l'ensemble de vos partenaires, équipes et administrés** afin de les appeler à une **vigilance particulière** et leur conseiller de **ne pas poursuivre de travaux présentant un fort risque d'incendie (fauchage, meulage, etc.) après 10h00 du matin et prendre l'ensemble de mesures de protection nécessaires (présence d'eau, débroussaillage, aire incombustible, etc.)** lorsque ces travaux sont réalisés.

Je sais pouvoir compter sur votre implication dans cette sensibilisation aux feux d'espaces naturels.

Le bureau de la sécurité civile reste à votre disposition pour toute information complémentaire.

Pour la préfète et par délégation,
le directeur des services du Cabinet


Cédric KARI-HERKNER